

REGLEMENT DU CONCOURS

"L'éducation, pour toi, c'est quoi ?" – "Les petits citoyens et Aide et Action"

1. LES ORGANISATEURS

Association "Les petits citoyens"

10, rue du commandant Schloesing

75116 Paris

dom@lespetitscitoyens.com

www.lespetitscitoyens.com

désignée ici "Les petits citoyens",

Association "Aide et Action"

53, Bd de Charonne

75545 Paris Cedex 11

romain.jannel@aide-et-action.org

www.aide-et-action.org

désignée ici "Aide et Action",

et désignés ensemble "Organisateurs"

2. PARTICIPATION SANS AUCUNE OBLIGATION D'ACHAT

Le concours, "L'éducation, pour toi, c'est quoi ?", est proposé et ouvert à tous les enfants ressortissants européens, âgés de 7 à 11 ans. Les participants doivent avoir leur domicile en France métropolitaine ou dans les DOM-TOM.

Les réponses à la question peuvent se faire sur un support libre : une réponse écrite sur papier, une photographie, un film, ou encore sur un support arts plastiques (dessin, sculpture....).

Les enfants des dirigeants et des administrateurs des "Organisateurs", ne sont pas admis à participer.

Une (1) seule inscription par personne est autorisée.

3. ADMISSIBILITE

Le présent règlement est subordonné à toutes les lois et réglementations françaises.

Tous les participants doivent être, âgés de 7 à 11 ans et être domiciliés en France métropolitaine ou dans les DOM-TOM.

Le représentant légal de l'enfant doit faire son affaire personnelle de tout document administratif nécessaire au voyage de l'enfant (autorisation de sortie de territoire, visa éventuel...). Si l'enfant ne peut justifier de ces documents à la date du départ, sa désignation sera annulée et il sera remplacé par un réserviste, sans qu'il puisse prétendre à aucune indemnisation que ce soit.

4. MODALITES D'INSCRIPTIONS

Le concours commence le 23/04/2007 à 08h00 (GMT) et se termine le 23/06/2007 à 23h59. Durant cette période, les participants pourront envoyer leur réponse, à la question "L'éducation, pour toi, c'est quoi?", accompagnée de leur formulaire d'inscription (téléchargeable et imprimable sur le site Internet de "Les petits citoyens"- www.lespetitscitoyens.com), à l'adresse suivante : Association "Les petits citoyens"- concours - 10 rue du Commandant Schloesing, 75116 PARIS.

5. DOTATIONS

Les 6 meilleurs participants au concours "L'éducation, pour toi, c'est quoi ?" gagneront chacun un voyage de mission terrain de 5 jours au Sénégal pendant les vacances de la Toussaint, soit entre le 27 octobre et le 8 novembre 2007, au cours duquel ils seront accueillis par des enfants sénégalais et découvriront ce qu'est pour eux l'éducation. Les "Organisateurs" encadreront entièrement cette mission.

Ce gain inclut la possibilité pour l'enfant d'être accompagné par 1 de ses 2 parents, dont les frais seront à la charge des "Organisateurs".

Les frais de transport du domicile du gagnant jusqu'à l'aéroport de Paris peuvent être pris en charge par "Les organisateurs", sur simple demande.

Valeur marchande approximative d'un voyage pour un enfant seul : 1320 euros

Valeur marchande approximative d'un voyage pour un enfant accompagné d'1 de ses 2 parents : 2460 euros

Ces prix sont incessibles et n'ont pas de valeur de rachat.

Les prix sont susceptibles d'être modifiés, à l'entière discrétion de l'"Organisateur", sans engager sa responsabilité.

Outre les 6 gagnants, il sera sélectionné 6 autres participants de réserve qui seront contactés pour le cas où un ou plusieurs gagnant (s) refuserai (en)t leur lot.

Par ailleurs, toutes les réponses pourront être publiées sur tous les outils de communication des "Organisateurs" (sites internet, magazines, newsletters, communiqués de presse...). Les 6 meilleures réponses seront également envoyées dans un courrier des "Organisateurs" au Ministre de l'Education nationale.

Outre ces prix, il y a un "cadeau bonus" pour les 200 premières participations au concours (à l'exception des 6 gagnants du concours) : l'envoi, pour chacun des 200, d'un livre offert par "Aide et Action", intitulé "Les carnets de Salangane".

Valeur marchande approximative d'un livre ´ les carnets de Salangane : 4 euros.

6. SELECTION DES GAGNANTS

- Les 6 gagnants du concours à la question, "L'éducation, pour toi, c'est quoi ?", seront sélectionnés par le jury parmi toutes les réponses admissibles reçues, entre le 23 avril et le 23 juin 2007.

Le jury se compose de membres des "Organisateurs".

Les décisions du jury sont fermes et définitives à tous égards. En participant, les candidats acceptent de respecter et d'être engagés par le règlement officiel et les décisions du jury.

7. LIMITATION DE RESPONSABILITE

Les "Organisateurs" et leurs sociétés liées déclinent toute responsabilité en cas d'informations erronées ou inexacts, qu'elles soient dues à des utilisateurs du site Internet, à une falsification, à un piratage ou à l'un des matériels ou programmations associés au concours ou utilisés avec celui-ci. Les "Organisateurs" se réservent le droit, à leur entière discrétion, de disqualifier toute personne qu'ils trouvent, en train de falsifier le concours, d'être en situation d'infraction aux conditions légales d'utilisation du site ou en train d'enfreindre le règlement officiel.

Si, pour une raison ou une autre, notamment, l'infection par un virus informatique, de vers, de bogues, d'une falsification, d'une intervention non autorisée, d'une fraude, de défaillances techniques ou de toute autre cause que les "Organisateurs" considèrent, à son entière discrétion, comme étant susceptible d'altérer ou d'affecter l'administration, la sécurité, l'équité, l'intégrité ou le bon fonctionnement de l'élément en ligne, ils se réservent le droit d'annuler, de modifier ou de suspendre cet élément en ligne et de sélectionner les gagnants parmi toutes les réponses admissibles qui ont été reçues pour le concours par les "Organisateurs". Dans ce cas, un avis sera affiché sur www.lespetitscitoyens.com et sur www.aide-et-action.org

Les inscriptions illisibles, incomplètes, falsifiées ou modifiées seront refusées.

Les "Organisateurs" et le jury déclinent toute responsabilité en cas d'inscriptions tardives, perdues, volées, tronquées, incomplètes ou mal orientées et en cas d'erreurs, omissions, interruptions, suppressions, défauts ou retards dans les activités ou la transmission d'informations, qu'ils soient dus dans chaque cas à des défaillances techniques ou autres.

Les participants inscrits sont informés que les renseignements fournis sur le formulaire d'inscription ou sur les sites Internet des "Organisateurs" ne peuvent être utilisés à des fins commerciales.

8. RESPONSABILITES DES GAGNANTS

Avant la remise du prix, il sera demandé aux parents des enfants gagnants de signer une déclaration sous serment attestant que leur enfant remplit les conditions d'admissibilité.

Si ces documents ne sont pas renvoyés dans les 7 jours suivant leur envoi par la poste au gagnant ou si la lettre de notification du prix ou le prix lui-même sont renvoyés comme étant non distribués, le prix pourra être remis à un autre gagnant.

Il ne sera remis aucun substitut de prix ou équivalent monétaire du ou des prix. En s'inscrivant, les participants s'engagent à accepter l'intégralité du prix. Il ne sera accordé aucune différence entre la valeur approximative déclarée et la valeur réelle du prix de la mission terrain au Sénégal. Les gagnants qui ne pourront accepter l'intégralité du prix doivent y renoncer et un autre gagnant sera sélectionné.

9. NOTIFICATIONS DE LA SELECTION DU CONCOURS

Le mode de notification concret sera déterminé par les "Organisateurs", à leur entière discrétion.

La notification aura lieu environ 3 jours après la sélection du jury.

10. DECHARGE

En acceptant les prix, les gagnants acceptent que les "Organisateurs" utilisent leur nom, leur photo, ou leur image à des fins de communication ainsi que les déclarations faites par les gagnants et accordent aux "Organisateurs" tous les droits concernant cette utilisation, sans rémunération ni notification, sauf si la loi l'interdit.

Tous les problèmes et questions concernant l'interprétation, la validité et l'applicabilité du présent règlement officiel ou les droits et obligations des participants et/ou des "Organisateurs" relatifs à la promotion sont régis par les lois françaises et seront interprétés conformément à ces lois.

11. MODIFICATION

Les "Organisateurs" se réservent le droit, à leur entière discrétion, de modifier, annuler, reporter, retarder, suspendre et/ou arrêter tout ou partie de ce règlement sans engager leur responsabilité.

12. CLAUSES LEGALES

Ce règlement est déposé en l'étude : BRISSE-BOUVET-BARTET, Huissiers de Justice et Associés, 354, rue St Honoré, 75001 PARIS.

Il est consultable en ligne uniquement sur le site www.lespetitscitoyens.com

Remboursement des frais de participation sur simple demande auprès de "Les petits citoyens", sur la base d'un timbre au tarif en vigueur en France et sous cette forme uniquement.